



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2012

La séance est ouverte à 20h.30, par M. Olivier JUNGO, président.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN et Céline VENDEIRA (en retard),
Messieurs Luca BONAITI, Thierry BUBLOZ, Marc BRÜDERLIN, Christian ETIENNE, Jean-
Pierre GAILLARD, Olivier GASPOZ, Olivier GOY, Philippe ISELI et Olivier JUNGO,
conseillères et conseillers municipaux.

Excusé : Monsieur Claude-André MEYER, conseiller municipal.

Ordre du jour

- 1) Terrains Portier : présentation d'une étude de faisabilité ;
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2012 ;
- 3) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 4) Communications de l'Exécutif ;
- 5) Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition : octroi par le Fonds intercommunal d'un montant de Fr. 706'000,-- pour le financement intercommunal des loyers des centres de maintien à domicile (CMD) et des foyers de jour (FDJ), pour l'année 2012 ;
- 6) Propositions de motions et de résolutions ;
- 7) Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2^e semestre 2012 ;
- 8) Rapports des commissions ;
- 9) Fixation des dates de réunion des commissions ;
- 10) Questions et divers.

Décisions prises durant la séance du Conseil municipal

- Adhésion à l'étude pour la création de couloir écologique : 10 pour / 1 contre.
- Octroi par le Fonds intercommunal d'un montant de Fr. 706'000,-- pour le financement intercommunal des loyers des centres de maintien à domicile (CMD) et des foyers de jour (FDJ), pour l'année 2012 : favorables à l'unanimité.
- Aménagement du croisement rte d'Avusy/rte du Creux-du-Loup : 10 pour / 1 contre.
- Confier à la commission sociale la discussion pour les heures et jours d'ouverture du Cercle des jeunes : 7 pour / 3 abstentions.

1. Terrains Portier : présentation d'une étude de faisabilité

1^{ère} présentation par M. STAMPFLI du bureau ASS.

Trois possibilités ont été présentées, dont une plus probable que les autres. La présentation a été complète et étayée de plans, coupes et maquettes.

Il ne s'agit bien sûr que d'un premier jet, qui sert de matière à réflexion.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2012

M. ETIENNE, page 2 : il ne s'agit pas des bâtiments du CCA, mais dans un premier temps, des locaux communs de l'immeuble d'Avusy.

Page 7, point 8, avant dernier paragraphe : supprimer le mot « uniquement ».

Page 8, 1^{er} paragraphe : il proposait d'entrer en matière et attendre le travail du groupe.

Page 11, 2^{ème} paragraphe : il aimerait préciser que le coût de la levée des ordures est facturé à la tonne, et qu'une économie serait possible uniquement si un effort était fourni au niveau du tri.

Les dates des prochaines commissions n'ont pas été changées.

Mme VENDEIRA aimerait préciser que son retard avait été annoncé et qu'elle s'est en plus excusée sous le point « Questions et divers ».

Ces remarques étant apportées, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents (11).

3. Communications du bureau du Conseil municipal

RAS.

4. Communications de l'Exécutif

4.1 Groupe ad hoc gravière

Le groupe s'est réuni à deux reprises.

Nous espérons trouver une solution d'ici à cet été, mais nous n'avons pas encore assez de matière à transmettre pour convoquer une commission groupée.

A l'heure actuelle, M. JEMMELY est dans l'attente d'un rendez-vous avec la direction du GESDEC pour qu'elle nous présente leurs pistes.

M. FLECK attire l'attention sur le fait qu'après contact pris avec la rapporteuse de la commission environnement qui a déposé la motion à l'attention du Conseil d'Etat, qui a transmis que rien n'a bougé et que la commission était toujours en attente d'une réponse. L'ultime délai exigé par ladite commission pour que le Conseil d'Etat donne réponse, est la rentrée de septembre.

4.2 Recours loi sur les gravières

Le Tribunal fédéral a demandé un complément d'informations. La même demande a été faite au Grand Conseil.

Le dossier suit son cours.

4.3 Place de crèche à Confignon

Comme désiré, la place a été attribuée à une personne de la commune, seule personne qui s'est d'ailleurs manifestée.

Suite à la discussion qui s'est tenue lors de la dernière séance du Conseil municipal, il faudrait que la commission sociale mette en place une procédure pour que les demandes des habitants de notre commune soient toutes traitées de la même façon, afin d'attribuer au mieux les places de crèches à disposition.

M. GANGLOFF : deux familles étaient en attente auprès du Couffin qui nous a transmis les noms et nous avons ensuite transmis les coordonnées à la crèche, et au final, c'est la crèche qui a fait son choix.

La seule chose que la crèche pourrait nous demander, c'est si les personnes habitent effectivement la commune, mais à part cela, nous ne nous occupons de rien (sauf de payer...).

Mme HALDEMANN : si d'autres familles étaient intéressées, pourrions-nous mettre une deuxième place à disposition ?

M. GANGLOFF : il restait trois places de disponibles. Avully en a pris deux, nous une. Notre cent pour cent a été attribué pour l'instant.

M. BUBLOZ demande si le fait que nous nous sommes décidés tardivement, nous a restreint le nombre de place ?

M. GANGLOFF : au moment où le sujet a été abordé en séance du Conseil municipal, il ne restait plus que trois places. Sachant que nous avons répondu plus vite qu'Avully, nous aurions pu en disposer de plus. Le délai de réponse était fixé à fin juin. A l'heure actuelle, il n'y a plus de place.

Si par hasard, des places devaient se libérer l'année prochaine, aux conseillers de décider si oui ou non, la commune prend en charge une deuxième subvention.

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait que si des places devaient se libérer, la crèche de Confignon avertirait directement les communes.

Il ne faut pas oublier non plus, qu'il s'agit de grosses sommes dans le budget !

M. BUBLOZ pense que c'est pour toutes ces raisons qu'il faut qu'une discussion se tienne à ce sujet au sein de la commission sociale.

Mme VENDEIRA se demande si les gens ont été mal informés ou si c'est simplement un manque d'intérêt, car selon, il faudrait pousser la réflexion pour la création d'une crèche sur les terrains Portier.

M. GAILLARD attire l'attention sur le fait que la discussion doit avoir lieu avant le budget.

M. JEMMELY rappelle que la commune a toujours favorisé Le Couffin, et pas les places de crèche et nous allons continuer dans ce sens-là. Cette position est beaucoup plus favorable.

M. FLECK : la plupart des séances du Couffin sont précédées par une réunion intercommunale traitant des crèches et montre bien que c'est toute la garde de la petite enfance qui doit être considérée dans son ensemble et entrer dans une même réflexion (Couffin – crèche – garderie).

Pour conclure, M. BONAITI rappelle que la commune avait réservé quatre places de crèche à Bernex et qu'elles ont toutes été retirées petit à petit. Il y avait une certaine volonté à travailler sur les modes de garde en tout cas.

4.4 Locaux du Cercle des Jeunes

Les travaux seront finis d'ici une 15^e de jours.

Les locaux seront redistribués à la rentrée de septembre.

4.5 Bâtiment de la Laiterie

Des devis pour la peinture, les volets et l'éclairage intérieur ont été demandés.

Il s'agit de l'entretien normal d'un bâtiment.

4.6 Projet aggro franco-valdo-genevois

Dans le cadre de ce projet, M. GARDI a été approché pour savoir si la commune était d'accord de participer à l'étude pour la création de corridors écologiques biologiques, pour conserver la faune et la flore au niveau régional.

Cette étude se chiffre à Fr. 20'800,--. L'Etat prend à sa charge 40 %. Pour nous, la somme à déboursier se monterait à Fr. 4'200,--, à prévoir au budget 2013.

Les communes de Laconnex, Avusy, Avully et Cartigny sont concernées. A l'heure actuelle, la commune de Laconnex est contre.

Si des réalisations sont à entreprendre après cette étude, l'Etat prend 50 % des travaux à sa charge. Si de notre côté nous sommes d'accord, ça représenterait à peu près 30 % de la somme.

M. JEMMELY ajoute qu'il est déjà entré en négociation avec l'Etat, pour qu'il prenne 50 % des frais d'étude à sa charge et pas 40 %. Notre commune serait concernée sur 30 m. et de ce fait, M. le Maire a également proposé que la commune participe à concurrence de 10 %.

Il attend une confirmation.

Il faut savoir qu'il n'y a pas forcément des travaux à réaliser. Par contre, M. JEMMELY aimerait savoir quelles vont être les répercussions pour la suite, notamment par rapport à la zone d'Eaumorte. On lui a assuré qu'il n'y aurait aucune incidence. Précisions que M. JEMMELY fera notifier noir sur blanc au moment de la signature du contrat.

M. ISELI : comment ça se passe pour les privés, propriétaires de parcelles, quelles sont les conséquences ?

M. JEMMELY : apparemment aucune !

M. ISELI s'est déjà fait avoir deux fois. Là, il veut que les choses soient marquées noir sur blanc.

M. BUBLOZ relève qu'il s'agit pour l'instant uniquement d'une étude. Nous pouvons déjà voir les résultats de cette étude, cela ne nous engage en rien.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO demande si les conseillers sont d'accord d'adhérer à cette étude ?

10 pour / 1 contre (ISELI)

4.7 Démonstration de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Avusy

L'affluence était moyenne, excepté la participation des enfants.

Pour faire suite à leur demande, une plage horaire avait été réservée pour les instituteurs de notre école, et seule une personne est venue ! Par contre, tout le monde redemande une nouvelle démonstration.

Les pompiers volontaires ne peuvent pas organiser ce genre de journées toutes les semaines.

Toutefois, M. FLECK n'aime pas l'idée que des enfants soient sous la responsabilité d'enseignants qui ne savent pas comment agir un cas de problème et va essayer de faire le nécessaire pour y remédier.

M. GOY : des cours sont proposés par les fabricants d'extincteurs.

4.8 Cambriolages

Un communier a interpellé l'Exécutif au sujet de la problématique des cambriolages. Il a également envoyé des e-mails à plusieurs habitants de la commune.

Il faut rappeler que l'Exécutif entretient déjà des contacts soutenus avec les autorités politiques et policières et évalue toutes les pistes et solutions qui seraient adéquates pour la commune. Une réunion sera par ailleurs organisée avec les communiens intéressés et les agents du poste de police de Lancy-Onex.

Cela étant, nous constatons qu'à notre époque, les gens ont beaucoup de petits problèmes qu'ils nous transmettent, quand bien même ceux-ci pourraient souvent être résolus à la satisfaction de tous par une meilleure communication.

4.9 APE-A

Cette association nous avait approché pour savoir si la commune était d'accord de participer à l'aménagement du préau, chose à laquelle nous avons répondu oui. Dans ce but, elle organise ce vendredi une soirée pour donner un coup d'envoi à l'aménagement du préau, dans le but de collecter des fonds pour la décoration, qu'elle souhaite financer elle-même.

Leur deuxième projet est l'installation d'un petit train, projet pour lequel nous avons demandé qu'elle fasse toutes les démarches nécessaires quant à la sécurité, ce qui est chose faite. La somme pour la construction de ce petit train sera inscrite au budget 2013, soit environ Fr. 10'000,- à Fr. 12'000,-.

Il faut savoir qu'en ce qui concerne la décoration à proprement parler, la commune n'a pas du tout été sollicitée pour une quelconque aide financière. L'association des parents d'élèves ne pensait pas notre aide nécessaire puisque nous assumons le petit train.

Il se trouve que certains parents considèrent que ce n'est pas normal que les parents doivent participer, participation qui se fait sous la forme de parrainage de kilomètre pour une petite course proposée aux enfants, et leur réaction est motivée par le fait que nous avons dépensé assez d'argent pour les bâtiments.

M. FLECK ne comprend pas cette réaction, car les enfants sont eux très contents de participer, sans compter que le fait de s'investir leur fera sûrement plus respecter ce qui est mis à leur disposition.

5. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition : octroi par le Fonds intercommunal d'un montant de Fr. 706'000,- pour le financement intercommunal des loyers des centres de maintien à domicile (CMD) et des foyers de jour (FDJ), pour l'année 2012

M. GOY aimerait obtenir quelques précisions ou commentaires de la Mairie.

M. JEMMELY : nous n'avons pas plus de précisions que ce nous avons reçu. Ce point a été accepté par l'ACG. Toutefois, si un certain pourcentage des communes est contre, la décision peut changer.

M. GANGLOFF attire l'attention sur le fait que toutes ces décisions sont transmises au référant des groupes et que les questions sont censées être posées lors des réunions de groupe.

Les conseillers souhaiteraient que ces documents soient plus facilement accessibles à tous.

M. GANGLOFF : les prochaines décisions de l'ACG seront transmises à tous.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, ils se prononcent favorablement pour l'octroi de ce financement intercommunal.

6. Propositions de motions et résolutions

RAS.

7. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2^e semestre 2012

- Mardi 11 septembre 2012 à 20h.30
- Mardi 16 octobre 2012 à 20h.30
- Mardi 13 novembre 2012 à 18h.30 (budget + repas)
- Mardi 11 décembre 2012 à 20h.30

La séance du 16 octobre sera précédée de la rencontre avec la population à 19h.00 à la salle de Sézegnin.

Celle du 11 décembre sera précédée de la fenêtre de l'Avant (heure à préciser).

8. Rapports des commissions

8.1 Commission aménagement

Remise à niveau des dossiers en cours, sans prendre de décisions.

A ce propos, M. ETIENNE propose de donner une priorité à la liaison route de Grenand / Centre communal d'Avusy.

M. GARDI : des contacts ont été pris avec des gens. Nous devons encore définir la largeur du chemin pour pouvoir étudier les échanges de parcelles et/ou proposer des financements. Vu qu'il s'agit de quelque chose de complètement nouveau, personne n'a de chiffre à articuler, c'est à l'Exécutif de monter un pré-dossier réaliste, afin d'entrer en matière.

M. BUBLOZ : quels sont les délais réalisables pour l'Exécutif ?

M. JEMMELY : septembre pour le retour des contacts pris avec les propriétaires des parcelles, sans pour autant dire s'ils acceptent ou non de rentrer en discussion.

Pour M. BUBLOZ il faudrait avancer, car en septembre, cela fera une année que ce sujet est sur la table.

M. JEMMELY : certains sujets sont en veille depuis plus longtemps. Nous ne maîtrisons pas tous les éléments. De plus, il n'a jamais été demandé à l'Exécutif que cette liaison soit une priorité.

C'est justement pour cette raison que M. ETIENNE, au nom du Conseil, demande à ce que ça le devienne.

M. JEMMELY en prend bonne note.

M. GARDI attire l'attention sur le fait que personnellement, il ne peut pas tout faire. A la commission de fixer des priorités réelles et de s'y tenir pour éviter de se disperser.

En ce qui concerne l'aménagement du « carrefour » route d'Avusy / route du Creux-du-Loup et pour enfin terminer la sécurité routière dans la commune, un devis pour 9 places de parking en pavés gazon, l'aménagement d'une pastille au milieu du carrefour, la pose de pavés pour marquer le prolongement du trottoir, la porte d'entrée prévue dès le départ et la pose d'un éclairage public au niveau de chez Casa, le devis se monte aux environs de Fr. 70'000,--.

La commission aurait voulu l'aval du Conseil municipal pour savoir dans quel sens il faut aller et poser une demande d'autorisation.

M. FLECK fait remarquer que cette solution implique que les conducteurs se parquent correctement pour ne pas gêner le trafic.

M. GOY : ça ne peut pas être pire qu'à l'heure actuelle où les gens se parquent sur le talus. Ce carrefour demande un soin particulier, de par sa situation panoramique, sans compter qu'il s'agit de l'entrée du village.

M. ETIENNE ne partage pas cet avis. Il ne pense pas que d'aménager une porte d'entrée de village soit nécessaire à cet endroit, surtout que vu la configuration de la route, en épingle, les automobilistes sont obligés de ralentir. De plus, il ne voit pas l'intérêt de dépenser une telle somme pour aménager des places de parking là où les gens stationnent déjà.

De poser une pastille au milieu du carrefour lui paraît raisonnable, pour le reste, personnellement, c'est parfaitement inutile.

M. GAILLARD : par rapport à la sécurité routière, le Conseil voulait une systématique d'aménagement et il trouve dommage de ne pas finir ce qui est commencé, à moins d'une catastrophe. Il est pour définir l'entrée du village et délimiter clairement les places de parc.

MM. BONAÏTI et GOY rejoignent M. GAILLARD. Il faut garder une cohérence.

M. JEMMELY partage l'avis de la commission. Il s'agit là du dernier élément de la sécurité routière. Il est clair que nous pouvons toujours tout remettre en question, mais il ne voit pas à quoi ça servirait !

M. GAILLARD informe que la commission est favorable pour tout ce qui a été proposé par M. GARDI auparavant. Le seul élément sur quoi elle se « tâte » c'est au niveau du cheminement : peinture ou pavés ?

M. ETIENNE insiste sur le fait qu'une entrée avec un rétrécissement à cet endroit n'est pas utile, dans les autres villages oui, mais pas à cet endroit. Il faut limiter les travaux.

Mme CERUTTI : soit on finit tout, soit on ne pose même pas la pastille, car les gens se sont toujours très bien débrouillés sans !

Personnellement, M. GARDI trouve qu'il est bien de définir visuellement les places, car à l'heure actuelle, c'est l'anarchie.

M. BUBLOZ : si on fait quelque chose, on ne le fait pas au rabais. Le chemin de liaison entre la route de Grenand et le CCA fait aussi partie de la sécurité routière, même s'il est moins voyant, il est tout autant important.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO demande quels sont ceux qui sont pour l'aménagement de cet emplacement tel que proposé par M. GARDI et la commission des travaux ?

10 pour / 1 contre (M. ETIENNE)

M. GARDI va aller de l'avant et ensuite une décision sera prise si nous faisons le cheminement en pavés ou si nous peignons la chaussée, tout en ne perdant pas de vue la question de l'efficacité.

M. BUBLOZ : quel va être le droit de regard du Conseil municipal par rapport à la solution qui sera définitivement choisie ?

M. GARDI : la commission des travaux – où un membre de chaque groupe y est représenté – prendra la décision finale.

Sans rentrer dans la polémique, M. JEMMELY ne comprend pas la crainte permanente que M. BUBLOZ communique, à croire que l'Exécutif travaille constamment dans le dos des conseillers ! Il faut arrêter !

8.2 Commission sociale

Soirée des jeunes : résultat positif, mais peu de participants (10). Tout le monde est content. Un article sera écrit pour le prochain journal communal.

Bus scolaire : un rapport sera transmis à tous fin juin, qui prend en compte tous les cas de figurent possibles.

M. FLECK demande si un sondage a été fait auprès des parents qui conduisent actuellement le bus pour savoir combien serait disposé à le conduire et à passer l'examen ?

Cela ne signifie pas que la commune serait prête à investir Fr. 1'000,-- par personne tous les 3 ans, mais ça pourrait être une piste, sans compter que nous prendrions le risque de n'avoir peut-être plus personne pour le conduire d'ici 3-4 ans.

- 10.5 M. GOY : la sortie des aînés s'est-elle bien passée ?
- M. JEMMELY : oui. Malgré le temps plus que maussade, les aînés étaient enchantés. Un article paraîtra dans le prochain bulletin communal.
- M. GARDI : nous pourrions profiter de cette occasion pour rappeler aux gens que des bennes vertes sont à disposition des citoyens et les remercier de ne pas poser de sacs en dehors de ce qui est mis à leur disposition.
- 10.6 M. GOY : la commune fait-elle toujours le nécessaire pour favoriser les produits du terroir lors des apéros ou autres manifestations qu'elle organise ?
- M. JEMMELY : dans la mesure du possible, bien sûr.
- 10.7 M. GOY : les affiches sur les containers verts de l'immeuble sont illisibles, voire inexistantes. La mairie pourrait-elle en refaire ?
- 10.8 Mme HALDEMANN : le Café d'Avusy a fêté ses vingt ans et M. CASANOVA a été surpris de voir si peu de monde du Conseil municipal à cette occasion.
- M. GANGLOFF : un e-mail est parvenu à la Mairie sans aucune précision de la part des CASANOVA. Ce courriel a donc juste été transféré à l'Exécutif.
- 10.9 Mme HALDEMANN : certains anciens aimeraient vraiment que la mémoire de la commune ne se perde pas.
- M. FLECK : c'est justement un sujet qui a été abordé cet après-midi.
- M. BUBLOZ : ce n'est pas toujours facile de faire parler les gens, et nous pourrions faire appel à un universitaire qui pourrait réaliser ces interviews dans le cadre de son master en sociologie ou histoire, et entreprendre cela de façon plus sérieuse.
- Mme HALDEMANN proposera quelque chose à la rentrée de septembre : à l'unanimité des conseillers.
- 10.10 M. BUBLOZ avait demandé un rappel de ce que l'agence postal d'Avusy propose.
- M. GANGLOFF : cela a été fait dans le dernier bulletin d'information.
- 10.11 M. BUBLOZ : où en sommes-nous pour les Stop d'Athenaz ?
- M. JEMMELY : un courrier a été envoyé. Nous sommes maintenant en attente d'un contact avec Mme KUNZLER, que nous relancerons avant cet été.
- 10.12 M. BUBLOZ : Tour du Canton, quelques remarques qui lui sont parvenues par un participant qui n'a pas été très satisfait de l'accueil chez nous, à savoir : WC difficilement accessibles, gestion du trafic, autorités communales absentes.
- M. JEMMELY : le comité du Tour du Canton gère le tout d'une manière plus que légère. Il faut savoir que la commune d'Avusy a repris au pied levé la première étape, pour remplacer une commune qui s'est désistée. De plus, au niveau infrastructure, il ne faut pas oublier que mise à part le CCA, nous n'avons pas la même infrastructure en bâtiment, matériel et personnel.
- M. JEMMELY en veut pour preuve de la mauvaise organisation du comité du Tour du Canton, en prenant l'exemple du tracé de la course, qui a fait l'objet d'un tout-ménage et qui a changé trois jours avant !
- 10.13 M. BRÜDERLIN trouve dommage que la démonstration des pompiers ait fait l'objet d'un verso d'un tout-ménage.
- M. GANGLOFF explique que l'impression recto-verso permet des économies de coût et de papier. Ce n'est par ailleurs pas la première fois que la commune édite ce genre d'information, sur laquelle est en outre bien précisé qu'il faut tourner la page.
- 10.14 M. BRÜDERLIN ne sera pas là aux Promotions.
- 10.15 Mme CERUTTI aimerait savoir s'il y a un programme pour la fête de la musique au niveau de l'aide ?
- M. FLECK le donnera en fin de séance.
- 10.16 M. GASPOZ : renouvellement abonnement des TPG et nouveaux abonnements, il aimerait savoir s'il est possible de revoir l'offre, car il trouve que la commune ne participe pas beaucoup comparé à certaines autres.

Mme STADLER : les montants sont proposés d'office par UNIRESO. Par contre, l'offre que nous proposons s'est déjà considérablement étendue puisque la commune participe toute l'année aux renouvellements un offrant un bon de Fr. 50,-- sur tous les abonnements (junior, adulte, sénior).

Pour les nouveaux abonnements, contrairement à d'autres communes qui nous entourent où seuls les juniors sont concernés, les adultes et les séniors peuvent aussi bénéficier du bon de Fr. 100,--.

- 10.17 M. FLECK a constaté un peu plus de discipline dans les panneaux des Petites annonces.
- 10.18 M. FLECK : le centre intergénérationnel de Meinier a été inauguré et des idées sont à prendre pour l'aménagement de nos terrains Portier.
- 10.19 M. JEMMELY : l'installation des panneaux solaires de la voirie sera terminée début de la semaine prochaine. Le panneau indicateur de la production d'énergie devrait être posé pour les Promotions.
- 10.20 M. JEMMELY : les travaux pour pouvoir dissocier les ouvertures des fenêtres des classes seront réalisés durant la première semaine de vacances scolaires.
- 10.21 M. JEMMELY : fête de la musique : vendredi dès 18h.00 les membres de la commission sociale sont attendus et le thème de la soirée et le rock metal. Samedi tous les conseillers sont attendus à 10h. ainsi que le Cercle des Jeunes. Thème de la matinée : Jazz (M. FILOGRANA) et variétés avec Réveille-toi papa.
- 10.22 M. JEMMELY : organisation des promotions du 30.06 : 10h. au CCA pour la mise en place des tables, bancs et chaises, 16h. à l'ancienne Poste pour le départ du Cortège.

Pour conclure, M. JUNGO présente la petite cloche achetée lors de la sortie des aînés, qui retentira dès que les discussions déborderont.

La séance est levée à 23h.25.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :